

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE


COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	3
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
2 avril 2024

Date d'affichage :
2 avril 2024

Délibération D2024_032
Fiscalité : taux
d'imposition communaux
2024

Le secrétaire de
séance,

M. ANDREYS

Le Maire,

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20240408-D2024_032-DE

Le lundi 8 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRECARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THULLIER Marlène.,

Pouvoir(s) : Mme ANDUGAR donne pouvoir à Mme GINET
M. BELOT donne pouvoir à M. CHEVALLIER
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme MONANGE

Absent(s) : Christian PLUCHE, Bernard CARON

Secrétaire de séance : M. Stéphane ANDREYS a été désigné secrétaire de séance.

.....
Considérant l'augmentation de la masse salariale et le programme d'investissement 2024, Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux finances, propose au conseil municipal une augmentation modérée de la fiscalité locale de 5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** pour l'année 2024 les taux d'imposition directs locaux suivants :
 - ✓ Taxe d'habitation : 9,11 %
 - ✓ Taxe sur le foncier bâti : 28,85 %
 - ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 69,11 %